

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 12 décembre 2023

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES DE L'HERAULT

Le tirage au sort des 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U19, U17 et U15 des 13 et 14 janvier 2024 aura lieu le **mardi 19 décembre 2023 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

INFORMATION AUX CLUBS

FABREGUES AS 2/ENT.STMATHIEU-CLARET

26973786 – U15 Avenir (E) du 9 décembre 2023

Le service compétitions a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu la feuille de match,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique au club ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors de la rencontre suivante :

SC SETE 1 (564600)

27588683 – Coupe Occitanie U15 du 9 décembre 2023

Amende : 5 € (banc)

Prochaine réunion le 19 décembre 2023 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz